



**Arrêté temporaire n°25-AT-0041  
Portant réglementation de la circulation**

**RUE DE LORETTE**

Le Maire de Sèvremont,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

**VU** le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10,

**VU** la demande en date du 21/03/2025 émise par M HUFFETEAU Thomas demeurant 1bis rue du Puy Betin La Flocellière 85700 Sèvremont aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,

**CONSIDÉRANT** que des travaux de sablage d'une maison avec stationnement d'une remorque avec compresseur d'air devant le 13 et 15 rue de Lorette rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 08/04/2025 au 09/04/2025 RUE DE LORETTE,

**ARRÊTE**

**Article 1**

À compter du 08/04/2025 et jusqu'au 09/04/2025, du 13 au 15 RUE DE LORETTE, un rétrécissement de chaussée, compte tenu d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraîne une modification des conditions de circulation et de stationnement. La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h. Les emplacements de stationnement situés au droit de l'empiètement sont neutralisés.

**Article 2**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, M HUFFETEAU Thomas.

**Article 3**

Le Maire de Sèvremont est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 28 mars 2025

Le Maire de Sèvremont



**Jean-Louis ROY**

DIFFUSION:

- M HUFFETEAU Thomas
- Le Maire de Sèvremont
- HERVOUET France
- Gendarmerie Pouzauges
- Poste Pouzauges
- SCOM 85
- Transport scolaire Pouzauges
- Centre de secours - Pouzauges
- Maire délégué de La Flocellière
- Maire déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre
- Maire délégué de Les Châtelliers-Châteaumur
- Maire délégué de Saint-Michel-Mont-Mercure
- Car du Bocage

ANNEXES:

*Plan de situation*

*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.*

08

109

110

118

119

415

414

1

rue de Lorette

10,07 m

13

Existant

2,77 m

3,13 m

Extension

3,19 m

Nord



2,81 m

